	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 5 juillet 2024	N° 2024-374

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 5 juillet 2024	Délibération
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité Direction Stratégie et MOA du Patrimoine Naturel ADG PVB	N° 2024-374

**Commune du BOUSCAT- Maraichage urbain et jardins partagés de Godard
- Contrat de co-développement 2024-2027 - Subvention d'aide à l'investissement -
Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La ville du Bouscat souhaite revaloriser les jardins de Godard (mosaïque de parcelles de jardins collectifs ou de parcelles privées cultivées, aux régimes fonciers variés) en tant que paysage singulier de la métropole (relique de l'ancienne ceinture maraîchère de Bordeaux) et en tant qu'ensemble de jardins partagés. La participation financière est octroyée pour une étude en vue des aménagements. L'étude est réalisée par la SCOP Saluterre : méthodologie d'intervention structurée par un diagnostic socio-paysager, par un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs et par une mobilisation du collectif de jardiniers.

La ville du Bouscat souhaite créer et mettre en œuvre un projet alimentaire et paysager sur son territoire dans la zone des jardins partagés de Godard. Le site est historiquement occupé par des cultures vivrières, d'abord par du maraichage (ancienne ceinture maraîchère de Bordeaux du XVIIème siècle jusque dans les années 1950-1960), puis par du jardinage et du petit élevage depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Ce paysage constitue un patrimoine culturel et historique.

Toutefois, la configuration foncière de l'ensemble du site est complexe, entre propriétaires privés et domaines privés des collectivités territoriales (Le Bouscat, Bruges, Bordeaux Métropole). Ce sont pour ces raisons qui ont conduit la ville du Bouscat à commander une étude de requalification du site au bureau d'études Saluterre.

La stratégie proposée par les élus de la ville du Bouscat est de consolider un discours valorisant du site et de l'ouvrir au bénéfice de tous les habitants, bouscatais et métropolitains, en tant que parc nourricier, dans l'idée que la ville puisse reprendre en main les modalités globales de gouvernance et de gestion de ce petit territoire tout en permettant aux occupants actuels de rester sur les parcelles.

Travaux projetés

La Mairie du Bouscat prévoit de lancer une étude pour une durée de 1 an, du printemps 2024 au printemps 2025 :

- Diagnostic paysager et étude socio-paysagère

- Mobilisation
- Concertation et coproduction
- Formations et chantiers coopératifs
- Suivi et évaluation

Plan de financement

Le budget prévisionnel total dédié aux travaux a été évalué à 39 864 € HT. Conformément au règlement nature, le financement porte au maximum sur 50% du montant total HT du projet soit un soutien financier de **19 932 €**.

BUDGET GLOBAL PREVISIONNEL 2024 (en €)

DEPENSES HT €		RECETTES HT €	
Etude du secteur Godard pour le devenir des jardins partagés	39 864	Commune du Bouscat	19 932
		Bordeaux Métropole	19 932
TOTAL GENERAL HT	39 864		39 864

Modalités de versement des participations financières

La subvention proposée pour cette étude par Bordeaux Métropole à la ville du Bouscat pour l'année 2024 s'élève donc à **19 932 €**. Les modalités de versement de l'aide financière sont précisées dans la convention annexée (annexe 1).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5215-26 et L 5217-7,

et l'article L.5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2024-213 du 12 avril 2024 relative au règlement d'intervention Nature, fixant les dispositifs d'aide financière des projets Nature-Agriculture-Alimentation des communes

VU la délibération métropolitaine n°2023-595 du 1^{er} décembre 2023 relative à la présentation des contrats de co-développement 2024-2027,

VU la délibération municipale n° 2024-13 du 2 avril 2024 autorisant le Maire ou son représentant à signer contrat et tout document afférent à son exécution avec le Président de Bordeaux Métropole,

VU le dossier de demande d'aide du 12 mars 2024 présenté par la ville du Bouscat

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE cette action est inscrite aux contrats de co-développements 2024-2027 de la commune du Bouscat, et qu'elle répond à l'enjeu métropolitain de préservation et de valorisation des milieux naturels, dans une logique combinée de gestion écologique et de nature en ville (fiche du contrat de codéveloppement 6 n° C060485)

DECIDE

Article 1 : d'attribuer un fonds de concours relatif à l'étude des jardins partagés du site de Godard d'un montant global de **19 932 €** à la commune du Bouscat.

Article 2 : d'autoriser la Présidente de Bordeaux Métropole à signer avec la commune du Bouscat la convention qui précise les modalités du règlement de ces participations financières, ainsi que tout acte afférent à cette opération.

Article 3 : d'imputer la subvention pour l'étude des jardins partagés du site de Godard sur le budget principal de l'exercice concerné en section d'investissement, chapitre 204, article 2324, fonction 511.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JUILLET 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 9 JUILLET 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Patrick PAPADATO</p>
---	--